

13334/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 octobre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 octobre 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres et de cinq suppléants
du Comité des régions, proposés par la République portugaise

E 13571



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 25 octobre 2018
(OR. en)**

13334/18

CDR 149

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par la République portugaise

DÉCISION (UE) 2018/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de deux membres et de cinq suppléants
du Comité des régions,
proposés par la République portugaise**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement portugais,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Deux sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. António BRAGANÇA FERNANDES et M. Luís GOMES.
- (3) Cinq sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Francisco LOPES, M^{me} Isaura MORAIS, M. Américo PEREIRA, M. António PEREIRA et M. Aníbal REIS COSTA

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Article premier

Sont nommées au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- Mr Ricardo Bruno ANTUNES MACHADO RIO, *Presidente da Câmara de Braga,*
- Mr Aires Henrique DO COUTO PEREIRA, *Presidente da Câmara da Póvoa de Varzim,*

b) en tant que suppléants:

- Ms Berta FERREIRA MILHEIRO NUNES, *Presidente da Câmara de Alfândega da Fé,*
- Mr Pedro Miguel César RIBEIRO, *Presidente da Câmara de Almeirim,*
- Mr Hélder António GUERRA DE SOUSA E SILVA, *Presidente da Câmara de Mafra,*
- Mr Rui Miguel DA SILVA ANDRÉ, *Presidente da Câmara de Monchique,*
- Mr Carlos SILVA SANTIAGO, *Presidente da Câmara de Sernancelhe.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

Le président